



Atos Vote

Guide d'utilisation de l'application pendant l'Assemblée Générale Anuelle d'Atos

Avril - 2022

Atos Vote

Quelles fonctionnalités pour quels actionnaires?



* Autre lien accessible sur internet le 18 mai dans la rubrique Assemblée Générale du site d'Atos : <https://atos.net/fr/investisseurs/assemblee-actionnaires>





Atos Vote



Version mobile

Installation



Téléchargeable pour les appareils IOS et Android

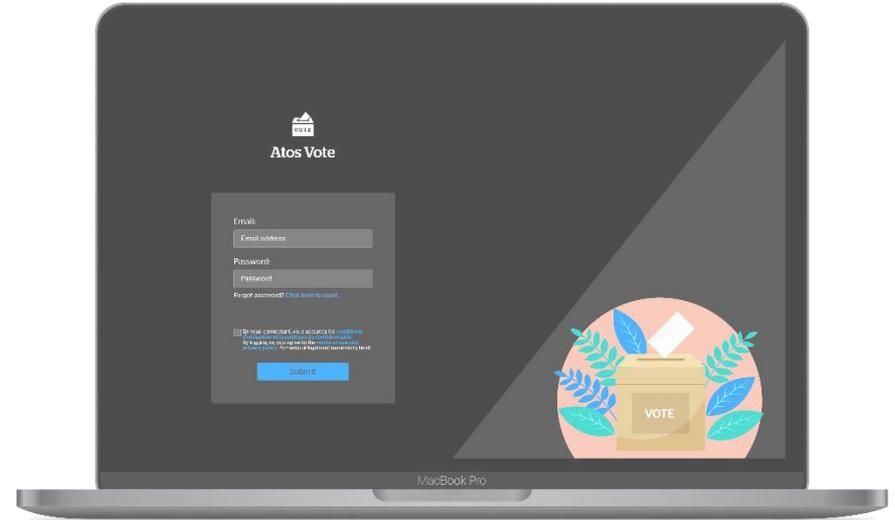


Étapes pour y accéder :

1. Ouvrez le magasin d'applications sur votre appareil et recherchez "Atos Vote".
2. Téléchargez l'application sur votre appareil, quand elle est prête - cliquez pour l'ouvrir
3. Ouvrez l'application et suivez les étapes de connexion (détails dans les prochaines diapositives).

Version web

Accès



Étapes pour y accéder :

1. Ouvrez un onglet de votre navigateur (de préférence Google Chrome) et accédez au lien de la plateforme Web Atos Vote : <https://voting.atosone.com/>

Si la première page de connexion vous demandant de saisir votre adresse électronique ne s'affiche pas, veuillez cliquer sur CTRL + F5 pour recharger la page.

2. Suivez les étapes de connexion (détails dans les prochaines diapositives).

Connexion

A – Actionnaires collaborateurs d'Atos

Veuillez saisir votre adresse email Atos qui vous autorise l'accès optionnel **SSO** (*Single Sign-On*). Autre option : situation B ci-dessous.

1

Email:

Password:

Forgot password? [Click here to reset.](#)

En vous connectant, vous acceptez les conditions d'utilisation et la politique de confidentialité.
By logging in, you agree to the terms of use and privacy policy. *Champs obligatoires/mandatory field.

2

An authentication code has been sent to your email address.

Code:

B - Actionnaires dont l'email est reconnu

Veuillez saisir votre **adresse email** telle que transmise précédemment et reconnue par Atos/Banque centralisatrice. Ce qui entraîne ensuite :

Nous confirmons, à l'aide de votre email, que vous êtes un actionnaire autorisé, et nous confirmons si vous avez un **mot de passe** associé à votre compte

Utilisateur existant?

Saisissez le mot de passe associé à votre compte

Nouvel utilisateur?

Vous pouvez saisir le mot de passe pour votre compte

Vous recevrez par email un **code d'authentification** unique et temporaire que vous devrez soumettre.

L'accès est finalisé !

C – Actionnaires sans email transmis préalablement

0

Left Screenshot: Shareholder ID: Family name:

Right Screenshot: Email: New Password: Confirm Password:

D'abord saisissez :

- o **Votre numéro d'actionnaire** (voir dans la diapositive suivante un exemple d'instruction de vote, et l'indication de l'endroit où vous pouvez trouver votre numéro d'actionnaire).

- o **Votre nom de famille**

Nous vérifions que l'utilisateur est un actionnaire autorisé.

Ensuite, votre **email** et votre **mot de passe** sont enregistrés.

Ici, suivez le **chemin d'accès** ci-dessus en suivant les étapes

1 et 2

Connexion – Formulaire de vote

Où trouver son numéro d'actionnaire ?

En votre qualité d'actionnaire au nominatif, vous avez la possibilité de nous transmettre vos instructions à distance, au moyen de l'application Atos Vote, ainsi que de poser vos questions en direct lors de la diffusion de l'Assemblée Générale sur Internet, à l'aide d'un identifiant unique nécessaire si votre email n'est pas reconnu par Atos Vote : ce numéro d'actionnaire spécifique à cette Assemblée Générale figure sur le formulaire de vote joint à votre convocation à l'Assemblée Générale reçue par courrier postal. Si vous avez reçu la convocation par email, Société Générale Securities Services vous a fourni votre numéro d'actionnaire par email.

Reportez sur la page de connexion à Atos Vote le numéro à 5 chiffres consécutifs, symbolisé ici par **XXXXXX**, et situé sur le formulaire de vote, dans l'encart réservé à la Société, face à la ligne « Identifiant - Account »

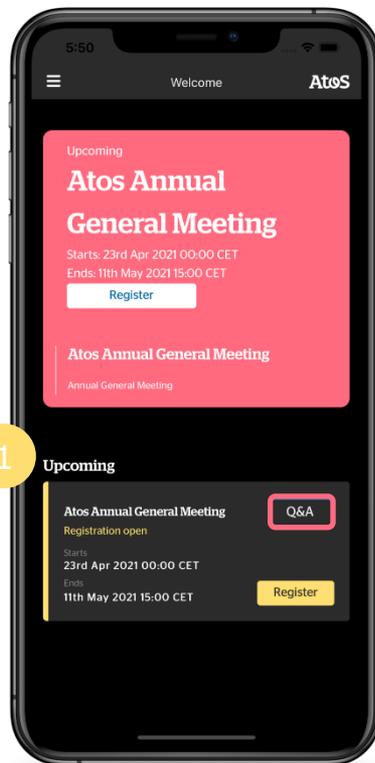
Expérience Application Mobile - Présentation

Page d'accueil

Recommandation:

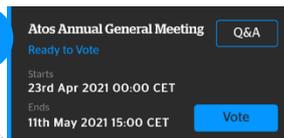
Utiliser la tablette en mode Portrait

1. S'inscrire au prochain évènement à venir pour voter
2. Voter
3. Voir les précédents votes soumis
4. Soumettre en direct des Questions aux modérateurs de l'évènement pendant l'AG annuelle



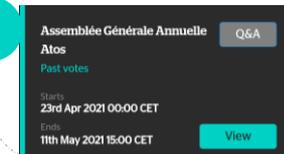
Une fois l'Inscription effectuée, l'étape suivante sera de voter. L'encadré de l'évènement affichera :

2



Une fois le vote terminé, les votes précédents peuvent être consultés. L'encadré de l'évènement affichera :

3



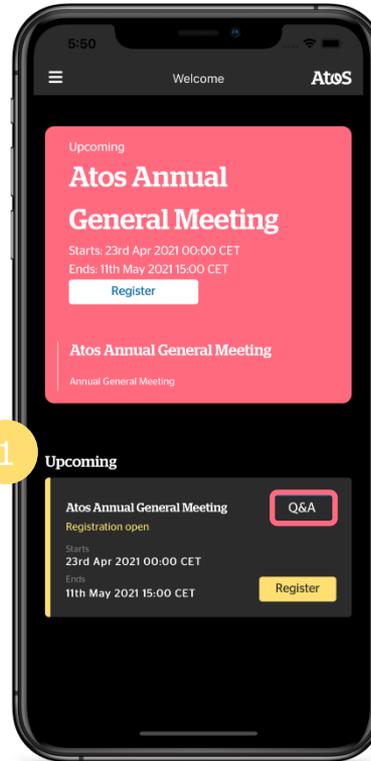
4

Questions et Réponses – option activée uniquement en direct pendant l'AG annuelle

Expérience Application Mobile

Inscription

1. Cliquez sur le bouton "S'inscrire" uniquement lorsque vous êtes sûr d'avoir également le temps de voter (dans le cadre de la même session et à partir du même appareil)
2. Une vérification automatique sera effectuée via la blockchain pour approuver l'accès
3. Une fois approuvé, vous pouvez voter pour l'évènement concerné



L'utilisateur clique sur "S'inscrire" pour effectuer une vérification via la blockchain, afin de s'assurer qu'il est bien un actionnaire approuvé pour l'Assemblée.

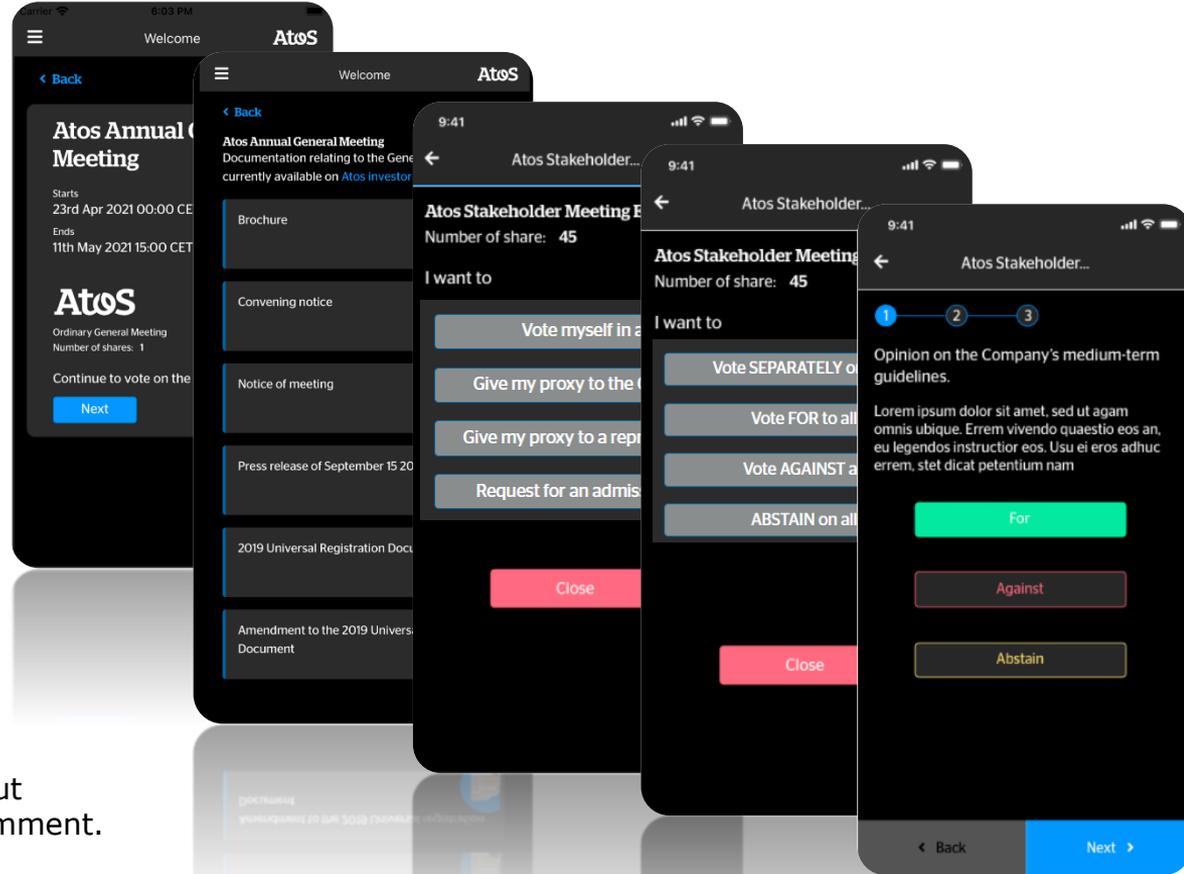
Si l'inscription n'est pas complète, l'actionnaire ne pourra pas passer aux étapes suivantes du vote.

Si l'utilisateur n'est pas un actionnaire inscrit, il ne pourra pas accéder aux fonctions de l'application pour voter.

Expérience Application Mobile

Voter

1. Sélectionnez parmi les choix proposés en fonction de la manière dont vous souhaitez voter :
 - a. Par vous-même dans l'application
 - b. En donnant votre procuration au Président
 - c. En donnant votre procuration à un représentant
 - d. En demandant une carte d'admission
2. Si vous avez choisi de voter par vous-même (a), votez pour chaque résolution (en bloc ou individuellement) et en dernier, vérifiez tous vos votes avant la soumission finale.



Consulter

Une fois vos votes soumis, vous pourrez à tout moment consulter vos votes soumis précédemment.

Expérience Application Mobile

Q&A

1. Pendant la tenue de l'AG annuelle, le bouton Q&A sera activé
2. Vous pourrez soumettre une Question aux modérateurs de l'événement. Vous pouvez également choisir de soumettre votre Question de manière anonyme.
3. Il est ensuite possible que le Présentateur réponde à votre question en direct pendant l'AG annuelle.



Chers actionnaires, pour toute question concernant :

1/ L'application Atos Vote, vous pouvez envoyer un email à : dl-voteapp-support@atos.net

2/ Les modalités de vote en amont de l'Assemblée Générale, vous pouvez envoyer un email à : assemblee.generale@atos.net

Pour en savoir plus sur les solutions proposées par Atos dans le cadre de votre propre événement (toute réunion incluant des votes ou des questions en direct), vous pouvez contacter par e-mail :

Javier Ponce, Head of Digital transformation javier.ponce@atos.net

Henri Giraud, Head of Legal Corporate Affairs henri.giraud@atos.net

Droit d'auteur – Licence

En téléchargeant, installant et/ou utilisant cette application, vous acceptez d'être lié par les termes de cette licence :

1/ Atos vous accorde le droit et la licence non exclusive, non transférable et limitée d'installer et d'utiliser cette application uniquement et exclusivement pour l'usage décrit ci-dessus.

2/ Vous reconnaissez que (a) l'application contient des informations exclusives et confidentielles qui sont protégées, notamment, par les lois applicables en matière de propriété intellectuelle, et (b) Atos possède tous les droits, titres et intérêts relatifs à l'application et au contenu, à l'exclusion du contenu que vous fournissez, qui peuvent être présentés ou accessibles par l'intermédiaire de l'application, y compris, sans limitation, tous les droits de propriété intellectuelle y afférant.

3/ Vous vous engagez à ne pas (i) copier, vendre, octroyer une licence, distribuer, transférer, modifier, adapter, traduire, préparer des travaux dérivés, décompiler, procéder à une ingénierie inverse, désassembler ou tenter de toute autre manière de dériver le code source de l'application ou du contenu pouvant être présenté ou accessible par l'intermédiaire de l'application à quelque fin que ce soit, sauf autorisation contraire, (ii) prendre des mesures pour contourner ou faire échouer les règles de sécurité ou d'utilisation du contenu qui sont fournies, déployées ou mises en œuvre par toute fonctionnalité contenue dans l'application (y compris, sans s'y limiter, la fonctionnalité de gestion des droits numériques), (iii) utiliser l'application pour accéder, copier, transférer, transcoder ou retransmettre un contenu en violation de toute loi ou de tout droit de tiers, ou (iv) supprimer, masquer ou modifier les avis de droits d'auteur, les marques commerciales ou autres avis portant sur des droits de propriété d'Atos ou de tiers qui sont apposés ou contenus dans l'application ou accessibles en conjonction avec celle-ci ou par son intermédiaire.

Atos se réserve tous les droits relatifs à cette application qui ne vous sont pas expressément accordés dans le cadre de cette licence.